

AVIS PUBLIC

À toutes les personnes intéressées de la Municipalité d'Upton

Entrée en vigueur

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-411 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN DE CRÉER LA ZONE 125 A MEME
LA ZONE 115**

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTE DONNÉ, par la soussignée directrice générale et greffière -trésorière de la Municipalité que :

Le Conseil municipal a adopté à la séance du 2 juin 2026, le règlement numéro 2026-411 modifiant le règlement de zonage numéro 2002-90 afin de créer la zone 125 a même la zone 115.

Ce règlement entre en vigueur selon la loi et est déposé au bureau municipal, où tout intéressé peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture des bureaux ainsi que sur le site internet de la Municipalité : www.upton.ca

Donné à Upton, ce 23^e jour de juin 2026



Lyne Rivard,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de Publication
RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-411 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 2002-90 AFIN DE CREER LA ZONE 125 A MEME
LA ZONE 115

AVIS PUBLIC

Je soussigné, Lyne Rivard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Upton certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 13H00 et 16h30 ce 23^e jour du mois de juin 2026, à chacun des endroits suivants, à savoir:

- au bureau municipal;
- sur le site internet de la Municipalité;
- dans l'édition de juillet 2026 du journal municipal « Le Bavard ».

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de juin 2026.



Lyne Rivard
Directrice générale et greffière-trésorière